

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 11-12

Artikel: En Belgique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383143>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

transférer la Centrale internationale en Suisse, parce que cette proposition n'était pas absolument impartiale, et c'est justement ce manque de partialité que le camarade —u craint d'une conférence convoquée par la direction de l'U. S. I. et à laquelle les pays de l'Entente ne participeraient pas.

Il est vrai que l'on pourrait aussi dire que les camarades de France, d'Angleterre et d'Italie, à l'opposé des représentants des pays centraux lors de la conférence de Leeds, seraient fort bien dans le cas de participer à la conférence de Berne; cela d'autant plus que les camarades italiens voulaient donner à l'Union suisse des fédérations syndicales, en même temps que la direction de l'U. S. I., le mandat de convoquer une conférence ou, comme ils écrivaient, un congrès.

Les arguments des gaz asphyxiants, des liquides enflammés et autres moyens de destruction de notre civilisation, ne sont pas convainquants, de même que l'acquiescement aux crédits de guerre. Car il faut bien considérer que les ouvriers de tous les pays ne sont pas responsables de la guerre et sont innocents des divers « moyens de civilisation », employés par les belligérants.

Nous n'avons, *comme membre de l'U. S. I.*, aucun jugement à donner ou à examiner au sujet du vote ou du refus des crédits de guerre. Nous ne serons donc ni aujourd'hui, ni à l'avenir dans le cas de dire « ouvertement et radicalement » notre opinion aux délégués des pays belligérants. Cela n'entre pas, comme il ressort d'une façon non équivoque des décisions mentionnées plus haut, dans les compétences des conférences de l'U. S. I.

Pour ce qui concerne la question du siège futur du secrétariat, il faudra que, selon la situation, le comité de l'Union suisse des fédérations syndicales prenne des dispositions en conséquence. Nous sommes persuadés que le comité est encore aujourd'hui fort sceptique envers l'honneur qu'on veut nous réserver. La Suisse est un petit pays et ses moyens sont relativement restreints. Il nous est déjà difficile de nous procurer le nécessaire pour que notre propre Centrale nationale puisse effectuer les tâches qui lui incombent. Et il nous faudrait encore accepter un bureau international dans un moment où un grand nombre de Centrales nationales ne peuvent ou ne veulent pas payer de cotisations! Nous ne voulons pas contester qu'il nous serait possible d'avoir les camarades capables de diriger l'U. S. I., nous remarquons, par contre, que nous ne pouvons guère nous priver nous-mêmes des services de ces camarades. En tout cas, si l'on prétend exiger de nous l'acceptation du secrétariat, ce serait un sacrifice dont nous ne pourrions nous charger sans garanties suffisantes.

Finalement, nous pouvons assurer au camarade —u que ni notre indépendance, ni notre liberté d'action ne courent un danger. Il a sans doute été persuadé par nos déclarations que nous resteront rigoureusement dans le cadre des décisions des conférences précédentes. Nous ne ferons ni plus, ni moins.



En Belgique

Une violation du droit des gens

Le citoyen Vandervelde, président du Bureau socialiste international, vient de lancer l'appel suivant aux sections de l'Internationale et au monde ouvrier en général :

Chers amis,

Je n'ai pas à vous apprendre ce qui se passe actuellement en Belgique. Nous pouvions croire qu'après avoir subi l'invasion avec ses violences, l'occupation avec ses misères, notre peuple avait souffert tout ce qu'un peuple peut souffrir. Le pire avait souffert tout l'attendait encore. Désespérant de garder le gage dont il s'est emparé au mépris de sa foi et de sa parole, le gouvernement allemand semble résolu désormais à traiter les Belges comme on traitait les vaincus aux temps d'Assur et de Babylone.

Tous les jours, au Havre, nous recevons des messages qui nous font saigner le cœur : les déportations s'étendent et s'aggravent, dans les Flandres, à Charleroi, à Mons, et, déjà, dans la plus grande partie du pays, on prend des hommes de tout âge, de toute condition, mais surtout des jeunes gens et des ouvriers. On les rafle, on les parque, on les dénombre comme du bétail, on les emmène captifs dans d'autres provinces, dans le nord de la France, en Allemagne, sans même faire savoir à leur proches où on les conduit. On les contraint, sous peine d'emprisonnement, à faire des fortifications, à construire des chemins de fer stratégiques, à fournir aux Allemands les matériaux nécessaires au béton de leurs tranchées ou bien à remplacer, dans d'autres travaux, la main-d'œuvre que l'on dirige vers le front ou vers les usines de guerre.

A la date du 17 novembre, le ministre de Belgique à La Haye télégraphiait que plus de trente mille Belges étaient déjà déportés. Une affiche apposée à Bruxelles annonçait que la déportation des hommes habitant la capitale commencerait le 18 novembre. Les Allemands ont déclaré qu'ils enlèveront en Belgique 350,000 hommes. De tels actes sont contraires aux droits des gens; ils violent des promesses solennelles; ils constituent le plus odieux, le plus injustifiable des attentats contre la liberté et la dignité humaines.

L'art. 23 du règlement de La Haye (1907) interdit expressément à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à participer aux opérations de guerre contre leur pays. Au mois d'octobre 1914, le gouverneur militaire d'Anvers, le baron von Huene, autorisait le cardinal archevêque de Malines à déclarer aux populations qui craignaient de rentrer en Belgique, que les jeunes gens n'avaient pas à craindre d'être envoyés en Allemagne, soit pour y être enrôlés dans l'armée, soit pour y être employés à des travaux de force. De même le maréchal von der Goltz, et après lui le gouverneur général von Bissing, avaient pris des engagements identiques et cependant, aujourd'hui, malgré les protestations indignées qui s'élèvent de toutes parts, l'autorité militaire allemande organise la réquisition, la conscription civile des Belges, contre leur patrie et au bénéfice de l'ennemi.

Devant ce crime, il n'est pas une puissance neutre qui ait cru pouvoir garder le silence : le pape a protesté. La Hollande, l'Espagne, les Etats-Unis ont protesté. Si l'Internationale ne protestait pas à son tour, nos ennemis auraient raison de dire qu'elle est morte ! De telles violations des lois de guerre, en effet, sont pires, s'il est possible, que la guerre elle-même.

On peut, si évidents que nous paraissent les faits, discuter et différer sur les causes ou sur les buts du conflit qui ensanglantent le monde. Mais, à moins de renoncer à ce qui est l'âme même de notre doctrine, à moins de renier pour jamais tout ce qui fait la grandeur et la force de notre révolte permanente contre l'injustice, il n'est pas possible que, même de l'autre côté des tranchées, les socialistes ne soient pas avec nous pour dénoncer, pour flétrir cette chose abominable : l'obligation imposée à tout un peuple, à tout un prolétariat, de travailler contre lui-même pour ses maîtres et nos bourreaux !

Je sais que, pour donner à leurs agissements une ombre de justification ou un semblant d'excuse, les auteurs des décrets sur le travail forcé soutiennent qu'ils agissent dans l'intérêt de leurs victimes, pour les soustraire à la paresse et au chômage, pour soulager d'autant l'assistance publique et privée. Mensonge et hypocrisie ! Tous les déportés ne sont pas des chômeurs, et, d'autre part, s'il y a actuellement six cent mille chômeurs en Belgique ; si la moitié de la population doit recourir à l'assistance d'autrui, c'est parce que les Allemands, après avoir envahi notre pays, l'ont ravagé, dévasté, pressuré ; c'est parce qu'ils l'ont accablé de réquisitions, de confiscations et d'amendes ; parce qu'ils ont emporté et emportent chez eux les machines et les matières premières ; parce qu'ils interdisent aux municipalités d'employer leurs habitants à des travaux publics ; c'est parce que l'immense majorité des ouvriers — et ce sera leur éternel honneur — préfèrent tout endurer, la misère, la disette, la prison, plutôt que de tisser le linceul de leur patrie.

C'est en leur nom que je vous écris ; au nom de ces compagnons que vous connaissez, que vous avez appris à aimer quand ils vous assemblaient fraternellement dans leurs maisons du peuple ; au nom de cette classe ouvrière que vous avez si souvent aidée dans de moindres épreuves. Il s'agit aujourd'hui de sauver le prolétariat belge de la plus effroyable entreprise d'asservissement qui ait jamais été tentée contre lui, et pour cela j'ai fait appel, j'ai le droit de faire appel à tous les membres de l'Internationale, aux neutres, aux belligérants, à ceux qui combattent avec nous, et même à ceux qui combattent contre nous. Après tout, malgré tout, ce sont des socialistes ! Puissent-ils ne pas s'exposer à ce qu'on leur dise quelque jour : « Un frère saignant, couvert de plaies, implorait ton secours ; tu ne l'as pas sauvé : donc, tu l'as tué ! »

Je joins, chers amis, à cette lettre quelques documents destinés, si votre information n'est pas complète, à éclairer votre religion, et je suis fraternellement votre

Emile Vandervelde

Délégué du Parti ouvrier belge
au Bureau Socialiste International

* * *

Depuis deux ans que la guerre dure, on a assisté à de telles violations du droit des gens, et des armées belligérantes ont employé et emploient toujours d'avantage des moyens de guerre tellement effrayants que rien ne devrait plus nous surprendre. Notre cœur et notre conscience ont été mis à une telle épreuve jusqu'à aujourd'hui que ce qui nous aurait paru barbare au plus haut degré avant la guerre, n'arrivé plus à nous indigner et à nous émouvoir comme il

faudrait que ce fût. Nous subissons une loi qui, pour être anormale, n'en est pas moins naturelle. La force de l'habitude annihile de plus en plus nos facultés émotives.

Cependant, la dernière violation du droit des gens, la déportation des ouvriers belges, ordonnée par le gouvernement allemand, dépasse tout ce qu'on pouvait attendre des belligérants et fera un digne pendant de la violation du territoire de la Belgique par la soldatesque allemande. Et ce retour aux âges barbares nous révolte d'autant plus qu'on essaye de le justifier comme étant une mesure de protection dont les premiers bénéficiaires sont les victimes elles-mêmes, qui manqueraient de pain si elle n'était pas prise. Aussi, nous ne pouvons que joindre notre protestation à celles des organisations syndicales et socialistes et des pays neutres qui ont fait connaître leur indignation au moyen de pétitions, ou officiellement par leurs gouvernements.

Il ne faut évidemment pas se faire d'illusions sur l'effet que produiront toutes ces protestations. C'est même ce qui nous est le plus pénible à admettre : notre impuissance pour empêcher de pareils méfaits. Toujours davantage, la guerre s'affirme comme une lutte à mort. Les empires centraux, malgré les tentatives de paix faites directement ou indirectement, paraissent bien ne vouloir abandonner la partie que le jour où ils y seront forcés. Mais ce jour ne s'annonce pas comme très prochain si on en juge par les moyens dont disposent encore ces pays. Quant aux Alliés, ils ne cessent de proclamer leur volonté de lutter jusqu'à victoire complète ; dès lors, avec des adversaires aussi résolus, il n'y a pas d'illusions à se faire. Les violations du droit des gens, . . . et des neutres, ne cesseront pas, malgré toutes les protestations qui se feront entendre. Dans une lutte à mort, on use de tous les moyens et de toutes les armes possibles. Et la première erreur, celle qui sert de point de départ aux protestations, c'est le règlement de la Haye. Des hommes bien intentionnés ont réglé, d'accord avec leurs gouvernements, les moyens de guerre. En un mot, ils ont voulu rendre la guerre le plus humaine possible en tenant compte de notre degré de civilisation. Ils n'ont pas songé qu'une fois la lutte déchaînée, il n'y aurait plus de « règlement de la Haye » mais des furies en présence, que ceux qui les ont déchaînées seraient incapables d'arrêter. Notre cœur saigne et notre conscience proteste d'autant plus contre toutes les violations du droit des gens que les principales victimes sont des travailleurs, nos frères de lutte.

Ah ! si la guerre actuelle pouvait, par ce qu'elle a de plus effrayant, rendre impossible de nouvelles luttes entre les peuples, si la guerre

devait tuer la guerre, toutes les victimes, toutes les souffrances physiques et morales, ainsi que tous les sacrifices qu'elle aura nécessités, ne l'auront pas été inutilement.

Nos différents journaux socialistes et syndicaux ont déjà publié l'émouvant appel que les ouvriers belges, demeurés dans les provinces occupées et qui se sont réunis recrètement, ont adressé aux ouvriers du monde entier et plus particulièrement aux ouvriers français. L'authenticité de cet appel est garantie par M. Carton de Wiart, ministre de justice, un des organisateurs de la démocratie chrétienne en Belgique, par M. Paul Hymans, leader du parti libéral et M. Emile Vandervelde, leader socialiste, ce qui prouve que les ouvriers catholiques, libéraux et socialistes se sont réunis pour rédiger cet appel à la conscience universelle. Nous reproduisons ce passage qui s'adresse principalement aux neutres :

L'Allemagne, qui a un besoin extrême de bras, n'a voulu reculer l'application de ses édits ni d'un jour ni d'une heure. Pour toute réponse elle a envoyé plus de soldats et plus de mitrailleuses. *Maintenant la classe ouvrière belge regarde du côté des puissances neutres.*

Elle se demande si cette fois, devant ce crime de lèse-humanité, leur conscience révoltée ne va pas leur inspirer enfin le geste d'énergie qui convient. Laisser commettre un aussi abominable forfait, n'est-ce pas s'y associer ? La classe ouvrière de Belgique se demande avec angoisse si les neutres, cette fois encore, se laveront les mains comme Ponce-Pilate, sous prétexte que les calomnies allemandes ne sont pas d'accord avec les plaintes de leurs victimes.

La Belgique, martyre du Droit, ne veut plus de constatations verbales, ni de sympathies platoniques.

Elle veut des actes.

Les neutres et leurs classes dirigeantes laisseront-ils faire ? Laisseront-ils reculer la civilisation jusqu'aux âges barbares où le vainqueur emmenait les populations vaincues en esclavage ? Laisseront-ils anéantir la classe ouvrière d'un peuple civilisé ?

Dans les fédérations

Assemblée des délégués des deux fédérations typographiques suisses

Les délégués des deux fédérations typographiques suisses (le Typographenbund et la Fédération des typographes de la Suisse romande) se sont réunis les 25 et 26 novembre à Soleure. Il s'agissait en premier lieu de procéder aux derniers arrangements pour la mise en vigueur de la fusion, au 1^{er} janvier 1917. Le projet de statuts fut accepté sans grandes modifications. Il sera institué un comité central étendu dans lequel seront représentées toutes les régions du pays. La suppression des cotisations extraordinaires, perçues depuis le début de la guerre, fut décidée à une grande majorité. Sur la proposition du comité central, le secours de chômage pourra être versé pendant une année entière. Un rapport fut donné sur les allocations de renchérissement ac-

cordées par les patrons. Il en résulte que 2100 camarades ont bénéficié de ce supplément de salaire, mais il en reste toujours environ 500 qui n'ont rien reçu. Les allocations variaient entre 50 et 10 fr. par semaine (un seul cas de ce dernier montant); le résultat n'étant pas très satisfaisant en général, des démarches énergiques seront faites pour obtenir plus. Une discussion animée s'engagea sur le mouvement des typographes de Genève, Lausanne et Neuchâtel, et sur les mesures infâmes prises par les autorités militaires au profit des patrons. Il fut décidé de soutenir moralement et financièrement les collègues en grève. Nous donnons autre part une communication sur la mobilisation de cinq typos à Lausanne. Lors de la fusion, il sera publié deux organes fédératifs, allemand et français, la quatrième page de l'organe français sera réservée aux camarades de langue italienne.

Mouvement syndical international

Les syndicats autrichiens

Au début du mois de novembre, les syndicats autrichiens ont eu une conférence à Vienne. La situation générale au point de vue syndical et économique a fait l'objet de longues discussions, sans toutefois que des votes ait eu lieu. 48 syndicats sur les 58 que compte la commission centrale des syndicats autrichiens étaient représentés. D'autre part, l'assemblée comprenait des délégués du comité directeur du parti socialiste, du groupe socialdémocrate au Reichsrat, du comité d'empire de l'organisation des femmes et du parti tchéque non-séparatiste. Relevons, en particulier, du rapport du secrétaire général des syndicats autrichiens, les quelques chiffres constituant les pertes des syndicats ouvriers grâce à la guerre. Selon Hueber, le rapporteur, la perte chez les allemands est de 55 % des adhérents, en Hongrie de 56 % et en Autriche de 57 %. Il paraîtrait, en outre, que les syndicats tchèques auraient perdu le 70 % de leurs membres.

Quelle hécatombe ! Et ça continue...

Divers

Livre reçu

Le Triomphe de l'organisation et ce qu'elle coûte par Arthur Travers-Borgström. Fr. 1.—. Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

L'auteur est d'avis que de l'organisation en temps de guerre naîtra l'organisation en temps de paix. C'est là un développement dont nul ne saurait arrêter la marche. De force ou de gré, l'Etat devra poursuivre la concentration de pouvoir entre ses mains, par crainte des nations concurrentes ou des troubles sociaux. Ancien libéral, individualiste de cœur il accepte ce processus parce qu'il voit là une nécessité, plus particulièrement en ce qui concerne la *Nationalisation du Crédit et de la Finance*.